

E FOOT 38

PROCÈS VERBAL

N° 491



SAISON 2020 - 2021



JOURNAL OFFICIEL
DU DISTRICT DE L'ISÈRE DE FOOTBALL



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE



TABLE DES MATIERES



Nos Partenaires



CETTE SEMAINE :

COMITE DE DIRECTION	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	10
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	12
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION F.M.I.....	16
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	18
COMMISSION FUTSAL	20
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	21
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	26
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE....	28
COMMISSION TECHNIQUE	31
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	37
COMMISSION DES ARBITRES.....	38

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
 38360 SASSENAGE
 TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
 EMAIL : district@isere.fff.fr

ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 8 septembre 2020

Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. BALDINO –BOUAT –BOULORD - BOURGEOIS
-CHASSIGNEU- CICERON –Dr SCELLIER– GIROUD
GARAMPON- HESNI – ISSARTEL- LOUIS - MALLET
–MAZZOLENI– MONIER -MONTMAYEUR–RAYMOND -
SOZET - VACHETTA

EXCUSE(E)S

MM : AGACI- DA CUNHA VELOSO - KODJADJANIAN-
TRUWANT – VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 18H30

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- L'ordre du jour appelle à l'approbation du Comité de Direction du 22 juillet 2020, il n'y a pas d'observations, le PV est adopté à l'unanimité.

2- Courriers Et Informations Diverses

Courriers :

- Courrier de remerciements de la famille Biserta, pour le soutien du District suite au décès de Gaëtan, membre du District.
- Carte de Guy Chassigneu. Remerciements.

- Courrier de candidature de M. Deteuf à la commission technique du District. Son intégration est validée au sein de la commission technique élargie. M. Deteuf sera au préalable contacté par la commission.
- Candidature de M. Veloso José au poste de délégué. Candidature validée avec toutefois une remarque de M. Giroud-Garampon qui rappelle son désaccord sur le principe de passer d'arbitre à délégué alors que nous manquons d'observateurs d'arbitres.
- Candidature de M Vilela au poste de délégué. Il est rappelé que M. Vilela a été membre de la commission féminines et qu'il n'a jamais participé à aucune des réunions. Le Comité émet un doute sur le sérieux de son investissement. Il sera contacté téléphoniquement par le Président de la commission de délégations.
- Courrier du club de FOUR concernant l'arrêt de son activité. Accuse les règlements du District dans les raisons de son arrêt. M. Muffat informe avoir reçu un courrier de la DDCS dans ce sens, une réponse lui sera apportée. En parallèle MM. Boulord et Ciceron se rendront au club afin de rencontrer les dirigeants.
- Courrier du club d'Artas demandant à la commission sportive d'assouplir les horaires des matchs dans le cas de 2 matchs successifs afin de laisser plus de temps pour la désinfection des vestiaires. La commission sportive prendra en compte cette requête.

Informations Diverses du Président :

- **Dates prochains Comités :**

- 9 octobre présentation des finances
- 30 octobre Etude des vœux

Le Président demande à la commission juridique de prévoir une réunion entre le 22 octobre et 29 octobre pour l'étude des vœux.

- **Licenciement économique :**

Le licenciement économique de M. Brotons Nicolas (CTDA) a pris effet le 12 août 2020.

- **ETR :** réunion le 17 septembre au District pour l'académie de Grenoble, Roland Seux (ligue) sera le responsable Covid de cette réunion.
- **Bilan d'activité des commissions :** Rappel est fait aux Présidents de commissions qui n'ont pas encore retourné leur compte rendu pour la saison 2019-2020.
- **Fonds National de Solidarité :** Tous les clubs ont été crédités par le District de 5€ par licencié. Le Président informe que la dotation pour les clubs de moins de 100 licenciés est arrivée. Une permanence sera mise en place afin de recevoir les clubs concernés par cette dotation.
- **Secrétariat :** Prise de poste de Mme Shamsian Anahita le 1^{er} septembre 2020. (remplace Mme Muffat-Joly Marie Jeanne (départ en retraite)).
- **Ouverture du District au public :** le District reste fermé au public jusqu'à nouvel ordre en raison de la situation sanitaire liée au Covid. L'accueil physique est possible, mais uniquement sur rendez-vous.
- **Auditions disciplinaires :** Afin de pouvoir recevoir les clubs en audition dans les conditions sanitaires requises, la salle Pierre Dubois sera en priorité réservée à la commission de discipline les mardis soirs.



- **Assemblée Générale de Ligue** : aura lieu le 24 octobre.
12 délégués district sont requis pour cette Assemblée. Le Président fait un tour de table pour les disponibilités de chacun.
- **Représentant des arbitres en Commission de Discipline**
M. Trevisan Ludovic - Validé

3 – Bonus Malus

Présenté par L. Mazzoleni suite à une demande de la commission Ethique.

Afin de tenir compte du nombre réel de matchs joués par les équipes, une pondération du Bonus-Malus est légitime et nécessaire. La commission Ethique ayant observé que le calcul était différent si le nombre de match était différent de 22, le tableau du Bonus-Malus étant conçu pour des poules de 12.

La pondération reprend le principe suivant :

Nombre de pénalités= (Total des pénalités avec bonifications / Nombre de matchs joués) x 22

Après validation à l'unanimité, Le Président décide que dans l'intérêt supérieur du football cette modification du Bonus-Malus est applicable dès cette saison.

sportivité par équipe

La sportivité par équipe est aussi impactée par le nombre réel de matchs joués, une pondération est alors proposée mais avec une limite de 33 points de pénalités concernant le critère « présence des délégués clubs ». Une autre modification a été demandée par la commission Ethique concernant ce règlement pour les jeunes.

Après avoir débattu sur les différentes remarques et arguments de chacun, il est alors proposé de présenter un vœu aux clubs à l'Assemblée du District.

4 –Commission des Arbitres

Stage des arbitres

La CDA souhaite modifier pour cette saison 2020/2021, en raison du COVID-19, le mode de fonctionnement de la partie écrite qui est prévue lors du stage des arbitres de district qui se déroulera le **19/09/2020**, afin d'attribuer une note en complément des tests physiques.

En effet, ne pouvant accueillir les arbitres dans des salles, la CDA souhaite mettre en place un questionnaire sous forme de QCM à remplir chez soi avec un délai de 7 jours, avec dates butoir à définir.

Le résultat de ces QCM serait soumis à un barème de Bonus / Malus défini comme suit :

QCM non rendu : - 0.5.

Notes inférieures à 12: - 0,3.

Notes comprises entre 12 et 16 : 0.

Notes de 16 à 20 : + 0,2.

Ce barème de bonus/malus n'étant pas prévu dans le règlement intérieur de la CDA, une demande dans ce sens a été faite au responsable administratif et juridique de la DTA qui, en réponse, confirme que la CDA peut décider exceptionnellement compte tenu de la crise sanitaire, d'appliquer ce Bonus-malus pour les classements de fin de saison. Le comité de Direction valide la proposition de la CDA.

.....

Le Président donne la parole à JL. Sozet représentant du Comité à la CDA qui fait un bref résumé des réunions de la CDA.

Le Stage annuel aura lieu à Moirans, organisé par catégorie d'arbitres.

Le contrôle sur place est supprimé remplacé par un QCM à domicile en raison du Covid

Seuls les tests physiques sont maintenus

Quelques modifications des lois du jeu

Un document informatif sera envoyé aux arbitres

Il est possible que des réunions s'organisent à la mi saison par catégorie d'arbitres.

des formations d'entrée en arbitrage sont prévues

les 17-24 et 31 octobre avec une formation administrative et FMI le 7 novembre.

Les 9-16 et 23 janvier avec une formation administrative et FMI le 31 janvier.

Les désignations des arbitres pour les catégories jeunes se feront par catégorie. 1 désignateur pour les U15, 1 pour les U17 et 1 pour les U20.

Les saisies des pré-désignations automatiques : F. Guigon doit se rapprocher de M. Mallet

Le Président demande à JL. Sozet pour le prochain CD de communiquer la liste formateurs et des observateurs. Pour information nous avons reçu une candidature de M. Mourad Brioua pour la fonction d'observateur.

H. Giroud Garampon : Quid du stage d'avril ?

Après un tour de table il s'avère plus judicieux de ne pas la maintenir et d'organiser les saisons prochaines 3 sessions : en septembre – octobre et janvier. Acté par le Comité de Direction.

.....

Nomination des nouveaux membres de la CDA

Candidatures de :

M. Carlos Fernandes : représentant des arbitres en Commission d'Appel et en Commission FMI. Validée par le CD à l'unanimité

M. Cusanno Stéphane : Validée par le CD à l'unanimité

M. Dethoor Sylvain : Validée par le CD à l'unanimité

M. Mete Orhan : Après avis contraires concernant sa candidature, celle-ci est validée à la majorité par le CD

M. Nasri Riad : Après avis contraires concernant sa candidature : celle-ci est validée à la majorité par le CD

5- Horaires des matchs féminines :

Demande des clubs en U18F à 11 à jouer le dimanche.

J. Issartel rappelle que la saison dernière le District n'avait pas de championnat U18F à 11 car trop peu d'effectifs, nos quelques clubs district jouaient donc en championnat de Ligue avec des matchs le dimanche matin. Cette saison 20-21, nous avons pu ouvrir ce championnat mais nos règlements ne précisent pas cette possibilité sauf avec accord du club adverse.



Un débat s'engage autour de plusieurs possibilités, il est alors convenu de modifier les horaires officiels des U18F à 11 au dimanche matin avec possibilité de jouer le samedi. Attention cette modification ne s'appliquera pas aux U18F à 8. La commission juridique se charge de réécrire ce texte.

Le texte réécrit est le suivant (au 9/09/2020)

8-2 – Horaires officiels pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres des jeunes U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 ont un horaire officiel, c'est-à-dire un horaire fixé par défaut pour toutes les rencontres de la catégorie.

1. Pour les U13 : samedi à 14h00.
2. Pour les U15, U15F : samedi à 15h00.
3. Pour les U17 : samedi à 15h30.
4. Pour les U18F à 8, U20 : samedi à 16h00.
5. Pour les U18F à 11 ; dimanche à 10h00

8-3 – Horaire modifié pour les U13, U15, U15F, U17, U18F, U20 :

Les rencontres peuvent avoir un horaire modifié parmi les propositions suivantes :

1. Pour les U13: Début du match le samedi de 10h30 à 11h00 et 12h30 à 17h00.
2. Pour les U15 et U15F : Début du match le samedi de 12h30 à 17h00.
3. Pour les U17, U18F (à 8 ou à 11) et U20 : Début du match le samedi de 12h30 à 18h00.
4. Pour toutes les catégories : Samedi de 10h30 à 12h00 (sauf U13 de 11h00 à 12h00) et Dimanche de 10h30 à 15h30, avec l'accord des deux clubs et validation de la commission quelle que soit la période.

8-4 – Modalités de modification de l'horaire : L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

8-4-1 - Pendant la « période verte » : Jusqu'au jeudi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de Footclubs l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

8-4-2 - Pendant la « période orange » : A compter du vendredi 00h00 et jusqu'au mardi 12h00 par le biais de Footclubs avec l'accord du club avant le mardi 12h00, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

8-4-3 - Pendant la « période rouge » : La semaine du match à partir du mardi 12h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé. L'article 45 relatif aux terrains impraticables reste évidemment applicable

6- Installations d'OYEU :

Demande de dérogation pour le stade du club de Oyeu.

Rappel des Règlements Généraux du District de l'ISERE

Article 40 – Terrains (IS) / 40.1 Les terrains (IS) des clubs opérant en D1 et D2 seniors doivent être homologués **en niveau 5.**

40.2 Pour les compétitions et les niveaux inférieurs (D3 à D5) à ceux indiqués ci-dessus, les terrains (IS) doivent être classés au moins au **niveau 6.**

Le club d'Oyeu joue cette saison en D3

G. Chassigneu, Président de la commission des terrains expose le problème des installations d'Oyeu et les divers échanges qu'il a eu avec la mairie et le club.

L'aire de jeu est le point noir pour un classement de niveau 6 du fait des dimensions principalement la largeur.

Pour la saison 2020/2021 les travaux vont être réalisés sur la mise en sécurité joueurs et officiels.

- Mise en conformité de la main courante sur côté voie communale
- Remplacement des buts A11 et A8
- Mise en place d'une protection en AR des bancs de touches
- Mise en place d'une protection pour l'accès vestiaires /aire de jeu

Malgré la largeur de l'aire de jeu non conforme, G. Chassigneu demande au Comité de Direction de prendre une position sur cette demande dérogation.

Le Comité de Direction après en avoir débattu valide à la majorité la dérogation sous réserve d'un engagement de la mairie à effectuer les travaux précités.

NB. : JM. Boulord n'a pas pris part au débat ni aux délibérations.

Avant de passer au point suivant, le Président rappelle que l'Assemblée Générale électorale du District se déroulera le 21 novembre, le lieu restant à définir car compte tenu du contexte sanitaire nous ne pourrions pas la tenir au TSF comme à l'accoutumée.

7. Point Covid :

Il est rappelé le protocole FFF mis en place et relayé aux clubs.

Le Docteur Scellier fait un topo sur la situation actuelle. Le nombre de cas augmente surtout chez les jeunes mais on commence à avoir des cas en hospitalisation et en réanimation, même s'ils ne sont pas nombreux, on ne sait pas ce qu'il va se passer dans 15 jours.

Le port du masque risque de rester en vigueur encore plusieurs mois.

Il est possible que la quatorzaine d'isolement passe à 7 jours.

Un débat s'ouvre autour du fonctionnement des déclarations des cas covid, et du respect des mesures barrières (port du masque ...) dans les clubs. Après un tour de table, il en ressort que beaucoup de clubs ne respectent pas le protocole. Il en va pourtant de la responsabilité du club de faire respecter le dispositif mis en place.

Attention si toutes les mesures ne sont pas respectées, la saison sportive risque de s'arrêter de façon prématurée !!

Il est rappelé les missions du référent covid au sein du club.

8. Questions diverses :

- F. Ciceron : nombreuses remontées de clubs sur la date de reprise des plateaux U10-U11 qui leur semble trop tardive.



Le Président : informe que nous attendons toujours un document officiel sur la reprise des petits, il est vrai que les parents inquiets tardent à prendre des licences pour leurs enfants et il en ressort aussi la problématique des clubs qui laissent s'entraîner les jeunes sans licences ! Un rappel a été fait sur ce point pointant la responsabilité de leur Président.

Le Président informe également qu'en attente du protocole officiel, un document a été conçu par la commission technique et sera envoyé au club d'ici 1 jour ou 2.

S. Bourgeois fait une synthèse de ce document d'aide à la reprise

Voir le document complet ici: <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2020/09/Reprise-Foot-Animation.pdf>

- P. Monier : peut-on mettre en place des réunions par visio ? Exemple Skype, zoom ou autres ? Le Président répond par l'affirmatif si tous les participants ont le matériel adéquat...
- P. Monier demande si un challenge de Fairplay est prévu pour la saison 2019-2020 ? Non aucun challenge n'a été attribué.
- JM Boulord : Définir les équipiers premiers en jeunes et comment déterminer les brulés ?
- JM. Boulord présente un tableau des catégories d'âge par compétition qui **sera présenté en réunions de début de saison et en Assemblée Générale** :
- A. Brault : Question sur les horaires des U20

Demandes de clubs qui souhaitent jouer au-delà de 18h.

Si on considère que le championnat U20 est un championnat de jeunes, alors 18h est l'horaire limite.

Il est précisé que pour la FFF c'est une sous-catégorie de compétition senior mais comme pour la Ligue, le District l'a placé en championnat de jeunes.

Un débat s'ouvre autour de la possibilité de jouer après 18h00, l'application des textes actuels restent en vigueur néanmoins le comité laisse la possibilité aux clubs s'ils sont d'accord entre eux et éclairage homologué de jouer au-delà.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction
Fin de séance 21h50

Michel MUFFAT-JOLY
Président du District

Elisabeth BELOT
Secrétaire de séance

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 Septembre 2020

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



Compte-rendu réunion d'information pour les Présidents de Clubs

Le thème était sur l'indemnisation des entraîneurs, joueurs, arbitres et bénévoles.

Je tiens à remercier le Président de la TOUR ST CLAIR (M. ZOCCA Jean Luc) et ses collègues, le Président du FC LIERS (M. LEBREUX Patrick) et ses collaborateurs pour l'organisation de ces réunions ainsi que les participants. Mon seul regret est le peu de participants, 39 clubs présents sur 170 convoqués sur un sujet qui est très sensible dans chaque club.

Les échanges ont été très fructueux et positifs.

Jacky RAYMOND
Président de l'AE2F

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et électorale, qui aura lieu le 21 novembre 2020.

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **21 octobre au plus tard**.





Election du Comité de Direction du District de l'Isère Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, [lien vers les statuts du District \(https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/\)](https://isere.fff.fr/category/statuts-et-reglements/)

– l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [Déclaration de candidature de liste](https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/) (disponible sur notre site internet : <https://isere.fff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/>)

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**



CORRESPONDANCES

Transmises à la commission des :

REGLEMENTS : FC VIRIEU-VALONDRAS – GONCELIN – BREZINS – FC 2A – ST CASSIEN – ST QUENTIN – ST SIMEON DE BRESSIEUX.

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 15 Septembre 2020

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, H GIROUD GARAMPON

REUNION DE DEBUT DE SAISON

Le port du masque est obligatoire pour pouvoir participer à ces réunions

Conformément à l'Article 21Bis des Règlements Généraux du District, chaque équipe doit être représentée par son éducateur et un dirigeant licencié, en outre **ces personnes devront avoir leur licence avec eux (Foot compagnon)**. Une vérification sera faite lors de l'émargement.

Pour rappel, les clubs de D5 ayant leur équipe 1 évoluant dans cette division sont invités à participer à la réunion de leur choix.

Les dates et lieu de ces réunions pour les équipes évoluant en D1, D2, D3 ET D4 sont les suivantes :

Phase	Poule	Date	Heure	Club	Lieu	Adresse
D1	A	19/09/2020	10H	St Andre le Gaz	St Andre le Gaz	Gymnase municipal, rue Lavoisier
D1	B	19/09/2020	10H	Jarrie Champ	Jarrie Champ	Stade de Champ sur Drac
D2	A	16/09/2020	19H	Bilieu	Bilieu	Local du club de St Cassien
D2	B	14/09/2020	19H	Chabons	Chabons	Salle Post'halles, 2 rue de la poste
D2	C	14/09/2020	19H	Corbelin	Corbelin	Salle des Fêtes, 40 place du Campanil (à côté de la mairie)
D3	A	14/09/2020	19H	USVO	Grenoble	Siege, 7 rue Henry Duhamel
D3	B	16/09/2020	19H	Beaucroissant	Beaucroissant	Complexe Marthe Olympe Richard
D3	C	16/09/2020	19H	Oyeu	Oyeu	Salle des Fêtes , 1201 route du lac
D3	D	19/09/2020	10H	Vallée de l'Hien	Biol	Stade de Biol, route de Belmont
D4	A	21/09/2020	19H	St Paul de Varcès	St Paul de Varcès	Salle de fêtes « Le Ruban » (100m après l'église)
D4	B	21/09/2020	19H	Izeaux	Izeaux	Terrain de foot stade le Genon à Izeaux
D4	C	21/09/2020	19H	La Sure	La Sure	Salle de la mairie Coublevie
D4	D	23/09/2020	19H	Ruy Montceau	Ruy Montceau	A la mairie, Salle de la sallière ; 525 rue de la sallière 38300 RUY.
D4	E	23/09/2020	19H	Eyzin St Sorlin	Eyzin St Sorlin	Salle Christian Arnaud à Eyzin Pinet

BONUS MALUS

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour

Manival ; St Quentin sur Isère ; Beaucroissant ; Sud Isère ; Goncelin ; St Paul de Varces ; Notre dame de Mesage ; Tunisien SMH ; St Etienne de Crossey ; St Joseph de Rivière ; Pont de Claix. ; Charvieu, Izeaux ; La Tour St Clair ; Beauvoir-Royas ; Balmes NI

Listes reçues mais non validée.

St Etienne de Crossey. Vourey foot ; Vourey Sport ; St Lattier ; St Hilaire de la Cote ; Cheyssieu ; Fontaine ; Tullins ; Pontcharra ; seyssins

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



COMMISSION FEMMINES

Réunion du Mardi 15 Septembre 2020

Président : Jacques Issartel

Excusé : Thierry Truwant

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



Courriers : ST CASSIEN, CESSIEU, LAURA FOOT, VALLEE BLEUE, BOURBRE, EDOUARD FROGER, VALLEE DU GUIERS, VER SAU, HAUTE TARENTEISE, GT. ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE

VALLEE BLEUE

Le district ne gère pas la coupe de France, transmis à la ligue



COMMISSION FEMININE ELARGIE

Suite au report de la plénière féminine en fin d'année, la C F E est reportée au 5 octobre 19 h à Moirans (salle de réunion du stade)

PLENIERE FEMININE

Suite au protocole Covid 19, la PLENIERE FEMININE est reportée au mois de Juin 2021

CHAMPIONNAT U 18F à 11

Suite à la décision du Comité de Direction, l'horaire légal de la catégorie U 18 F est dimanche 10 h
Possibilité aux clubs de programmer les matchs le samedi (articles 8-2,8-3, 8-4
Attention aux périodes

CHAMPIONNAT U 18 F A 8

• Inscription de 2 équipes savoyardes :
CHAMBERY et HAUTE TARENTEISE

Poule A

GRESIVAUDAN, PAYS D'ALLEVARD, PONTCHARRA, CHAMBERY, HAUTE TARENTEISE, CREYS MORESTEL

Poule B

ESTRABLIN, FC 2 A, 4 MONTAGNES, VAREZE, VER SAU, VOUREY

Le calendrier sera sur le site en fin de semaine

Certaines équipes n'apparaissent pas dans la mesure où la vérification du nombre de joueuses licenciées n'a pas permis de valider l'engagement.

CHAMPIONNAT U 15F

Poule A

BOURGOIN, GT TOUR ST CLAIR 2, GT ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE 1 et 2, VALLEE DU GUIERS, VEZERONCE HUERT, G. PAYS SAVOYARD

Poule B

2 ROCHERS, ECHIROLLES, G U C FEMININ, SUD ISERE, VILLENEUVE, GT TOUR ST CLAIR 1

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

Horaires rencontres :

HAUTE TARENTEISE : dimanche 10 h à domicile

VER SAU : dimanche 11H à domicile

CHAMPIONNAT SENIORS à 8

Le calendrier sera sur le site en fin de semaine

Le pré engagement de plusieurs équipes n'a pas été validé. Après vérification, le nombre de joueuses licenciées est largement insuffisant. La validation de l'engagement est donc en attente.

Le Président **J. Issartel**
06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I.

REUNION COMMISSION DU 15 SEPT 2020

Président : M. MALLET

Présents : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD GARAMPON

FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON

A l'approche du début de saison 2020 / 2021 et étant donné l'éloignement des derniers matches, il est important de faire quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour sensibiliser les clubs et notamment les éventuels nouveaux dirigeants.

1. DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION (pas de changement)

Play Store : 3.9.0.0

Apple Store : 3.9.0

2. PARAMÉTRAGE UTILISATEURS / ÉQUIPES

**ATTENTION => Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.
Toutes les associations utilisateurs / équipes ont été remises à blanc !**



=> Les correspondants Footclubs des clubs doivent donc ressaisir **obligatoirement** le bon paramétrage des comptes des utilisateurs FMI avant les premiers matchs :

- Profil
- Gestionnaire feuille de match informatisée
- Équipe affectée**

Les utilisateurs qui n'ont pas d'équipe affectée, ne doivent en aucun cas avoir la case « gestion de feuille informatisée » de cocher



3. MOTS DE PASSE

ATTENTION => Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs Footclubs / FMI ont été réinitialisés.

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit donc avoir vérifié la validité de son mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

4. PRÉPARATION DES ÉQUIPES L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

5. RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10 heures **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



REUNION DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER.

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.





CORRESPONDANCE

Courriel CFE (Commission Foot Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

9. GSE : noté.

10. ASIEG : noté, engagement d'une équipe en Senior à 8 et Entreprise.

11. Saint-Cassien : noté, engagement d'une équipe en Senior à 8 et Entreprise.

Réunion d'avant saison Commission, Foot Entreprise

Sous réserve disponibilités (salle, conditions sanitaires, etc).

La réunion d'avant saison organisée par la Commission Foot Entreprise est programmée au **mercredi 16/09/2020** à 19h00 au siège du District.

Toutes les équipes participant à nos compétitions (foot à 11 + foot à 8 senior et entreprise) sont cordialement invitées.

Rappel : les règles sanitaires liées au Covid-19 seront à respecter (distanciation, port du masque obligatoire, gel, etc.).

Ordre du Jour

- Accueil des participants.
- Présentation de chaque membre du District et tour de table des clubs.
- Contexte COVID 19.
- Calendrier :
 - Championnats à 11 et à 8.
 - Coupe Nationale.
 - Coupes.
- Saisie des résultats
- Arbitrage.
- Terrains.
- Correspondants et correspondance.
- Fairplay.
- Questions diverses.

Coupe Nationale Foot Entreprise (Foot à 11)

Equipes engagées : Air Liquide, Belledonne et GSE.

Le tirage au sort a eu lieu le 14/09/2020 au siège de la Ligue à Lyon.

Les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes.

1^{er} tour : Matches à jouer entre le lundi 21/09/2020 et le samedi 26/09/2020.

Match A. Bennes Marrel Andrézieux-Bouthéon (42) - BELLEDONNE (38).

Match B. VRS (Vernet Rectification Service) Firminy (42) - AIR LIQUIDE (38).

Match C. CS Traminots Stéphanois (42) - Lyon Sport Métropole (69).

Exempt : GSE (38).

2^{ème} tour : Matches à jouer entre le lundi 28/09/2020 et le samedi 03/10/2020.

Match D. Vainqueur match A - Vainqueur match C.

Match E. GSE - Vainqueur match B.

3^{ème} tour : Matches à jouer entre le lundi 19/10/2020 et le samedi 24/10/2020.

Match F. Vaincu match E – Vaincu match D.

1/32èmes de finale

Les vainqueurs des matches D, E et F sont qualifiés pour les 32èmes de finale.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : MM. CARRETERO C – LOUIS J.

Excusé(s) : Mme MUFFAT-JOLY M.J. – MM. GELMO B. - SUEUR P.

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

INFO :

- La Commission des Règlements à partir de cette année contrôlera toutes les feuilles de match afin de vérifier la présence du nombre de joueurs BRULES (Joueurs évoluant en équipe supérieure).
- La Commission rappelle qu'elle ne répond pas au mail personnel.
- Les poules de D1 et D2 sont parues sur le site.

FORMATIONS :

- Module initiation Futsal les 28 et 29/11/2020. Inscriptions en ligne sur le site du DIF.
- Concernant la formation arbitres Futsal il faut vous rapprocher de la Ligue qui gère cette formation : formations@laurafoot.fff.fr



D1 et D2 :

Réunion plénière au DIF (date à définir dans le courant de la saison en raison du COVID). Un mail vous sera envoyé avec diverses informations.

Date de reprise des championnats :

D1 : Semaine 40 : du 28/09 au 04/10/2020.
1 poule de 10 équipes.

D2 : Semaine 40 : du 28/09 au 04/10/2020.
1 poule de 10 équipes.

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district avant le 23/09/2020.

Foot Animation :

Comité de direction du 04/09/2018

Question posée à la Ligue : des jeunes de U6 à U11 ayant une licence futsal dans un club futsal peuvent-ils participer à des plateaux traditionnels sans double licence, sont-ils couverts par l'assurance ? la réponse est oui.

La commission est à votre disposition pour créer des championnats dans les catégories U13 ; U15 ; U17 et féminines.

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : M. BOULORD,

Absents excusés : Mme BLANC MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, BONO

COURRIERS

ST CASSIEN : les ententes sont enregistrées jusqu'au mardi veille de reprise des compétitions.

A.S.F. PORTUGAIS : 3 joueurs U9 maximum peuvent évoluer dans une équipe U10-U11.

ECHIROLLES : une U14 ne peut jouer en U18F à 11.

SURCLASSEMENT

U17G en SENIORS et U20

U16F et U17F EN SENIORS

Il n'y a plus d'obligation mais il est conseillé d'aller consulter un médecin fédéral.

Le dossier de surclassement peut être visé par le médecin de son choix.

Toutefois, Il faut prendre un médecin susceptible de pouvoir faire tous les examens demandés dans le dossier car le tracé de l'électrocardiogramme doit obligatoirement être fourni avec le dossier.

C'est la commission médicale de la LIGUE qui valide, en dernier lieu, le dossier pour autoriser le licencié à pratiquer dans la catégorie supérieure voulue.

Dossiers : Ligue AuRAFOOT Onglet « Documents » Licences demande de surclassement.

EDUCATEURS D1 -D2

RAPPELS à tous les clubs

Art 21-2-1-c et 21-2-2-b

Les clubs de ces divisions doivent déclarer un éducateur fédéral titulaires au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans **footclubs** avant le premier match de championnat.

Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique.

Ci-dessous, la liste des clubs n'ayant pas déclaré d'éducateur dans « FOOTCLUBS ».

Attribuer à cet éducateur, l'équipe qu'il va encadrer : Seniors1 ... Séniors 2

D1A	D1B	D2A	D2B	D2C
VILLENEUVE	CROLLES	U.O.P.	RO-CLAIX	COLLINES
	ECHIROLLES 3			TUNISIENS SMH
	NIVOLAS			FARAMANS
				O ST MARCELLIN 2



ENTENTES

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire
U20				
1.20	C.A. GONCELIN	A.S. GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN
2.20	E.C.B.F.	E. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.
3.20	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTON-NAY	BEAUVOIR ROYAS	OL NORD-DAUPHINE
U 17				
1.17	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
2.17	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
3.17	ARTAS-CHARANTONNAY	OL NORD-DAUPHINE	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY
4.17	CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C VIRIEU-VALON-DRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS
5.17	E.S. IZEAUX	F.C. BREZINS	RIVES SPORTS	E.S. IZEAUX
6.17	O. COMMELLE	F.C LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE
7.17	MJC FOOT ST HILAIRE	ST SIMEON		MJC FOOT ST HILAIRE
8.17	U.S BEAUREPAIRE	FORMAFOOT B.V.	U.S. THODURE	U.S BEAUREPAIRE
U15				
1.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.
2.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.
3.15	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS	OL. NORD-DAUPHINE
4.15	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
5.15	CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS
6.15	F.C LIERS	O. COMMELLE		F.C LIERS
7.15	U.S BEAUREPAIRE	U.S. THODURE		U.S BEAUREPAIRE
8.15	F.C. BREZINS	E.S. IZEAUX		F.C. BREZINS
9.15	MJC FOOT ST HILAIRE	ST SIMEON		MJC FOOT ST HILAIRE
U13				
1.13	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS
2.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY		BEAUVOIR ROYAS

3.13	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE		C.S. FARAMANS
2.11	C.A. GONCELIN	1, 2, 3, BOUGE		C.A. GONCELIN
5.13	F.C VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS		F.C VIRIEU-VALONDRAS
U11-U10				
1.11	ST CHABONS	A.S OYEU		A.S OYEU
2.11	C.A. GONCELIN	1,2,3 BOUGE		C.A. GONCELIN
3.11	F.C. MEYRIE	A.S. SEREZIN		F.C. MEYRIE
U18 F				
U18.1F	VALLEE DU GUIERS F.C.	A.S. VEZERONCE HUERT		VALLEE DU GUIERS F.C.
FEMININES à 8 SENIORS				
1.SF8	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOURBRE
2.SF8	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C. LAUZES
FEMININES à11 SENIORS				
1.SF	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE		A.S.F. BOURBRE
2.SF	VOUREY SPORTS	VOUREY FOOT		VOUREY SPORTS
3.SF8	FORMAFOOT B.V.	F.C. BREZINS		FORMAFOOT B.V.
VETERANS				
1.V	E.S. IZEAUX	V.F.C. SILLANS		E.S. IZEAUX

TERRAINS SUSPENDUS

Considérant l'art 25-3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football – Terrains suspendus:

« Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission sportive, pour cette équipe, **un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 5 jours francs avant la date du match par écrit.** Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier et ne peut pas être inversée.

En cas de non-respect de ces dispositions, la commission sportive transmet le dossier à la commission des Règlements, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique.

L'équipe sanctionnée n'a pas droit à l'indemnité de déplacement.

Les éventuels frais de déplacement supplémentaires sont pour 4 véhicules entièrement supportés par le club sanctionné. »



Club : U.S.VILLAGE OLYMPIQUE

- 1 match ferme de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 15 /06 / 2020

EQUIPE : U17 / DIVISION : D1 / POULE : B

*Le match concerné par cette décision est prévu
le 10 / 10 /2020 contre le club de : CREYS MORESTEL*

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 05 / 10 / 2020

Club : VALLEE DU GUIERS

- 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 15 / 06 / 2020

EQUIPE : U17 / DIVISION : D1 / POULE : A

*Les matchs concernés par cette décision sont prévus
le 10 / 10 / 2020 contre le club de : ECHIROLLES*

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 05 / 10 / 2020

et le 07 / 11 / 2020 contre le club de : A.S. VER SAU

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 2 / 11 / 2020

Club : VILLENEUVE

- 4 (quatre) matchs de suspension de terrain dont 2 (deux) avec sursis à compter du : 17 /02 /2020.

EQUIPE : SENIORS / DIVISION : D1 / POULE : A

*Les matchs concernés par cette décision sont prévus
le 04 / 10 / 2020 contre le club de : BALMES NORD ISERE*

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 28 / 09 / 2020

et le 18 / 10 / 2020 contre le club de : LE VERSOUD

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 12 / 10 / 2020

Club : 2 ROCHERS

- 3 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 01 /06 / 2020

EQUIPE : SENIORS 2 / DIVISION : D4 / POULE : A

*Les matchs concernés par cette décision sont prévus
le 11 / 10 / 2020 contre le club de : CHAMPAGNIER F.C.*

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 05 / 10 / 2020

le 08 / 11 / 2020 contre le club de : PONT DE CLAIX

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 02 / 11 / 2020

et le 22 / 11 / 2020 contre le club de : BOURG D'OISANS

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 16 / 11 / 2020

Club : VOREPPE

- 2 matchs fermes de suspension de terrain avec date de prise d'effet le : 16 / 03 / 2020.

EQUIPE : U17 / DIVISION : D2 / POULE : A

Les matchs concernés par cette décision sont prévus

le 03 / 10 / 2020 contre le club de : RACHAIS

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 28 / 09 / 2020

et le 14 / 11 / 2020 contre le club de : LE PONT DE CLAIX

Par conséquent, vous êtes priés de communiquer, par mail officiel, à la commission sportive le lieu de cette rencontre avant le lundi 09 / 11 / 2020.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

Réunion du 15 SEPTEMBRE 2020

Présents : A. Brault / G. Bouat / B. Buosi / M. Vachetta / C. Maugiron.

Excusé : A. Remli / D. Marchal / D. Guillard.

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

RAPPEL MATCHS ET ENTRAINEMENT

PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE

Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.





HORAIRE DES MATCHS SENIORS

Devant la nécessité de respecter au mieux les dispositions sanitaires, le district a pris la décision de programmer les rencontres à 15H30, pour le match principal et à 12H30 les levers de rideau, ceci jusqu'au 25 Octobre. Dans le cas où se déroulerait un seul match principal, le club recevant pourra programmer sa rencontre à 15H00, ceci par demande par FOOT-CLUB.

U10 /U11

RAPPEL : Seulement trois U9 sont autorisées à évoluer en U10.

- Les plateaux paraîtront fin de cette semaine ou la semaine prochaine.
- Les retardataires sont priés de transmettre par mail à la commission leur inscription.

Responsable : Claude MAUGIRON : 07-77-20-71-86.

U13

Courrier de Saint Geoire en Valdaine : Nécessaire fait

Responsable : D. Guillard 06.87.34.22.88

U15

Courrier Clubs : USVO Grenoble, Crolles Bernin, St Siméon de Bressieux, RO-Claix, Brézins, Touvet la Terrasse. Touvet la Terrasse : Pas d'équipe pour la saison 2020/2021. Brézins, St Siméon de Bressieux : Transmis aux règlements. D3 Poule B : Intégrer USVO 2 en lieu et place de l'exempt 3. D3 Poule D : intégrer Crolles Bernin 3 en lieu et place de l'exempt 4.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94.

U17

Courrier de Saint Geoire en Valdaine: Nécessaire fait.

Courrier de Claix Foot et Saint Joseph de Rivière: Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

Demande de Ver Sau ; Ce club demande à évoluer en D2. La commission valide cette demande et remplace cette équipe par St Marcellin ; La commission à effectuer l'inversion des deux équipes dans les calendriers.

Courrier de Cessieu : Il sera possible de procéder à l'alternance en 2° phase.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U20

D2 : Composition des 2 poules

Poule A : ASIEG, Crolles, 2 Rochers, Pontcharra, Jarrie-Champ, Manival 2, Moirans, Pont de Claix, Sassenage, St Martin d'Hères, St Paul de Varces, Ver Sau, Goncelin.

Poule B : Cessieu, Charvieu, MOS 3R, Nivolas, St André Le Gaz, La Sure, Tignieu-Jamezieu, Tour St Clair, Vallée de l'Hien, Vallée du Guiers, ECBF, St Marcellin 2.

Responsable G. BOUAT, tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Courriers :

TURCS DE LA VERPILLIERE : Suite au forfait général du club du BOUCHAGE / PASSINS la commission a écrit au PV N° 490 que la poule restait inchangée.

Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

CREYS-MORESTEL : La commission prend note que votre équipe seniors 1 jouera le dimanche et non le samedi soir (erreur de la commission).

F.C DES COLLINES : Les calendriers des rencontres étant effectués la commission est au regret de donner une suite favorable à votre demande.

O. NORD DAUPHINE : Si vos plannings sont saisis dans Foot Club, il n'est pas utile de les transmettre par mail à la commission sportive

CLAIX FOOT : La commission enregistre votre demande catégorie vétérans.

AS CESSIEU : La commission ne répond pas aux mails personnels. Veuillez utiliser la boîte mail officielle du club.

D5 : Composition des poules

Poule A : Abbaye, Champagnier 2, Claix 2, 4 Montagnes, St Georges de Commiers 2, St Martin Hères 3, Sud Isère 2, Grenoble Dauphiné, Versoud 2, Villeneuve 2.

Poule B : Chatte 2, FC 2 A 2, Moirans 2, Sassenage 3, 2, St Lattier 2, St Siméon 2, Tullins 2, UOP 2, Vourey 1, Voiron_Moirans, St Antoine 2.

Poule C : Bizones 2, BOSS 2, Chabons 2, Commelle, ECBF 2, LCA Foot 2, Oyeu 2, St Hilaire de la Côte 2, Vourey 2, St Joseph de Rivière.

Poule D : ASCOL 2, Batie Montgascon 3, Cassolard Passageois 2, Corbelin 2, Dolomieu 3, Les Avenières 2, St Geoire 2, Velanne 2, Chirens 2, Virieu Valondras.

Poule E Bourgoin ASP 2, Cessieu 2, Balmes NI 3, Corbelin 3, Nivolas 2, Ruy 3, St André 3, Tignieu 2, Unifot 3, Vallée Hien 3.

Poule F : Agnin 2, Artas Charantonay, Beaurepaire 2, Beauvoir 2, Cheyssieu 2, Collines 2, Estrablin 3, Eyzin St Sorlin 2, MOS 3R 4, Turcs de la Verpillère 2, Varèze 3.

RESPONSABLE M. VACHETTA : 06.25.25.31.32

Le Président
Michel VACHETTA

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 15/09/2020.

Présents : Mr. M. VACHETTA, J. SABATINO, J. DA CUNHA VELOSO, F. NARDIN.

Excusés : C. FARRAT, D. FRANZIN.

COURRIER

CLUB:

AS FONTAINE: La commission entérine la demande de vos deux mutés supplémentaires en catégorie seniors féminine.

RAPPEL DES CLUBS EN INFRACTION AU 28 FEVRIER 2020 APPLICABLE SAISON 2020/2021.

SENIORS

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	Mutés
D1	CHATON ESTRABLIN	534255	1+21 et 1M	1M	1 ère	4
D1	FC LE VERSOUD	504450	1+21 et 1M	1M	1 ère	4
D2	CS FOUR	537188	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D2	FC ARTAS CHARANTONNAY	563835	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D2	AS GRESIVAUDAN	550152	1 Arb	1 Arb	2 ème	2



D2	RUY MONTCEAU	534262	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.
D3	FC VIRIEU / VALONDRAS	560144	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D3	FC VALLEE DE L'HIEN 38	581969	1 Arb	1 Arb	1 ère	4
D3	AMC POISAT	547135	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D3	AMS CHEYSSIEU	534738	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.
D4	ASCOL FOOT 38	553348	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	ES IZEAUX	529477	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	NOTRE DAME DE MESSAGE	534245	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	US CHATTE	519932	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	JS ST GEORGOISE	511676	1 Arb	1 Arb	1ère	4
D4	ENT PIERRE CHATEL	504533	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D4	FC MOIRANS	581674	1 Arb	1 Arb	2 ème	2
D4	US CASSOLARD PASSAGEOIS	552639	1 Arb	1 Arb	3 ème	0 et article 47-2.

JEUNES

Niveau	Clubs	N° Club	Obligations	Manquants	Infraction	Mutés
U 17	FC DEUX ROCHERS		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC 2A		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	USVO GRENOBLE		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC ISLE D'ABEAU		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
	FC REVENTIN		1 Ja	1 Ja	1 ère	4
U 15	FC SUD ISERE		1 Ja	1 Ja	1 ère	4

ARTICLE 47-2 Du règlement fédéral du statut de l'arbitrage :

Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «Mutation» autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit.

Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place

Dossier arbitre non à jour au 15/09/2020

ARBITRE	CLUBS	Demande de licence Faite	Dossier médical Envoyé	Dossier médical incomplet
ABBOU Hatim	Fc La Cote St André	OUI	OUI	X
BONNAIRE Valentin	Fc La Tout St Clair	OUI	OUI	X
DEMIR Semih	Us Gieres	OUI	OUI	X
DJEGHDIR Mehdi	Gf 38	OUI	OUI	X
LEROUX Steve	Fc Chirens	OUI	OUI	X
REBAYA Mohamed	As Fontaine	OUI	OUI	X
SEYREK Erek	Fc Bourgoin-Jallieu	OUI	OUI	X
THALI Ali	Usvo	OUI	OUI	X
TRICOT Victor	MOS 3R	OUI	OUI	X
JALLAMION Olivier	Us La Batie-Divisin	OUI	OUI	X
LATIRIS Jamal	Ac Seyssinet	OUI	OUI	X
SULEK Ali	Us La Batie-Montgascon	OUI	OUI	X
AIDOU Sami	Us Jarrie-Champ	OUI	NON	
ANNE Angelika	As De La Bourbre	OUI	NON	
ARAB Amine	Fc Seyssins	OUI	NON	
ARAUJO DA SYLVA Manuel	Rives Sports	OUI	NON	
AZOUZ Arafat	Fc Vallee De La Gresse	OUI	NON	
BATELIER Mickael	Fc Crolles- Bernin	OUI	NON	
BOUTALEB Mohamed	Canton De Vinay	OUI	NON	
CECEN Mehmethan	Fc Turcs La Verpilliere	OUI	NON	
HERIVAULT Alexis	ES Bizonnes	OUI	NON	
SAHIN Bunyamin	Fc Turcs La Verpilliere	OUI	NON	
YLMAZ Ahmet	Fc Bourgoin-Jallieu	OUI	NON	
LUPOT Gerald	Fc Vallee De La Gresse	OUI	NON	
RAHIS Dylan	Cs Nivolas	OUI	NON	
SEMCHAOUI Mehdi	RCA Futsal	OUI	NON	
MAMIS Jeremy	Us Gieres	NON	OUI	
ARSLANTAZ Deniz	Indépendant	NON	OUI	
ALI Imbada	US St Antoine	NON	NON	
BAYLE Maxence	Fc Artas Charantonay	NON	NON	
BOUGUELMOUNA Abdelmadjid	Froges OC	NON	NON	
BOUHRIDA Badr	St Simeons Sports	NON	NON	
DURSUN Ayhan	Us Creys-Morestel	NON	NON	
DUTOUR Léane	Gf 38	NON	NON	

EL AKRICHE Béchir	Joga Futsal	NON	NON	
GARNIER Evann	Fc La Tout St Clair	NON	NON	
GEORGY Jérôme	Claix Foot	NON	NON	
GHARBI Aymen	Tunisiens St Martin D'Herès	NON	NON	
GINET Guillaume	Fc Vallée Du Guiers	NON	NON	
GUFFROY Lucie	Fc Bourgoin-Jallieu	NON	NON	
GUILLOT Farah	Fc Deux Rochers	NON	NON	
HAGLI Georges	Es De Manival	NON	NON	
HAJJANE Lahoucine	Fc Tignieu-Jamezieu	NON	NON	
HAMOU Ahmed	Us Jarrie-Champ	NON	NON	
HAUTCOEUR Thomas	As Versau	NON	NON	
HUREL PECHIODAT Motgan	OI Les Avenières	NON	NON	
LACHRAF Aadil	As Susville Matheysine	NON	NON	
LANGLOIS Jérôme	Us Gieres	NON	NON	
MARGARON Maud	Fc La Cote St André	NON	NON	
MERLIN David	OI St Marcellin	NON	NON	
MIMOUN Amar	Fc Vallée De La Gresse	NON	NON	
PEREIRA Emerik	As Vezeronce Huert	NON	NON	
TEL BOIMA Maceo	Gf 38	NON	NON	
TEPPOZ Anthony	Domene	NON	NON	

Le Président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Florent NARDIN

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 15 septembre 2020

Une convocation pour la **DÉTECTION U16 le mercredi 23 septembre 2020 à CREYS-MEPIEU (STADE DU BRACON)** a été envoyée par mail aux clubs respectifs de chaque joueur retenu avec un mail aux parents pour participer à cette détection.

Détection PPF U16 Garçons (joueurs nés en 2005)

Mercredi 23 septembre - RDV à 14H00 (Fin : 16H30)
au Complexe Sportif Bracon : Lotissements Des Ecoux - 38510 Creys Mepieu

NOM	PRENOM	CLUB Saison 2020/21
CHAILLOUD	KEVIN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MELKA	NATHAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU

TINOUCHE	RAYAN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
TITA KENGUEMBAT	PIERRE	F.C. BOURGOIN JALLIEU
GOUIRI	ISSA	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MAILLET	ROMAIN	F.C. BOURGOIN JALLIEU
AMELIN	HUGO	F.C. BOURGOIN JALLIEU
MAGALHAES PORTELA	KILLYAN	F.C. COTE SAINT ANDRE
DEQUATRE	MATHIS	F.C. COTE SAINT ANDRE
CARUSSO	SAMUEL	F.C. COTE SAINT ANDRE
VELLA	ANDREA	F.C. COTE SAINT ANDRE
GRANGE	LEO	F.C. COTE SAINT ANDRE
LANTUEJOL	NATHAN	F.C. LA TOUR ST CLAIR
FRACCALVIERI	JOHANN	MOS3R FOOTBALL CLUB
JARS	MATHYS	MOS3R FOOTBALL CLUB
PELLERIN	GAUTIER	MOS3R FOOTBALL CLUB
SANCHEZ	NOLAN	MOS3R FOOTBALL CLUB
BUGNON	NATHAN	U.S. LA MURETTE
LOMBARDI	MATTEO	U.S. LA MURETTE
KELLOUA	SAMI	U.S. LA MURETTE
GLENAT	EVAN	U.S. LA MURETTE
CARCENAC PELLICIER	NOLHAN	U.S. LA MURETTE
CHAREF	AÏSSA	U.S. LA MURETTE
POCHOT	LEO	U.S. LA MURETTE
HORNY	JULIEN	U.S. LA MURETTE
BERTANDEAU	LOAN	VALLEE DU GUIERS F.C.
PETELET	DONATIEN	VALLEE DU GUIERS F.C.
MONIN	LOÏC	VALLEE DU GUIERS F.C.
PETELET	MAXENCE	VALLEE DU GUIERS F.C.
DURET	MATHIS	VALLEE DU GUIERS F.C.
ALAOUI SMAILI	MEJDI	VALLEE DU GUIERS F.C.
KHEDHIRI	NOAM	VALLEE DU GUIERS F.C.



LISTE RESERVISTE

NOM	PRENOM	CLUB Saison 2020/21
ALLIOUI	YASSINE	U.S. LA MURETTE
PORTA	ANDREAS	U.S. LA MURETTE
SALVADOR MAZZI	RYAN	U.S. LA MURETTE
BENOIT	FLAVIEN	F.C. COTE SAINT ANDRE
QUICQ	MARVIN	F.C. COTE SAINT ANDRE
CICERON	PIERRE	MOS3R FOOTBALL CLUB
TAYEB BEY	SOFIANE	MOS3R FOOTBALL CLUB
HOJET	MATHIS	F.C. LA TOUR ST CLAIR

Une convocation pour la **DÉTECTION U16 le mercredi 30 septembre 2020 à SASSENAGE (COMPLEXE SPORTIF VIEUX-MELCHIOR)** a été envoyée par mail aux clubs respectifs de chaque joueur retenu avec un mail aux parents pour participer à cette détection

Détection PPF U16 Garçons (joueurs nés en 2005)

Mercredi 30 septembre - RDV à 13H30 (Fin : 16H30)
 au Complexe Sportif Vieux Melchior : Rue Pierre De Coubertin - 38360 Sassenage

	NOM	PRENOM	CLUB Saison 2020/21
1	BRANCO	ALEXANDRE	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
2	SOUCHON	TIMEO	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
3	NOE	MAXIME	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
4	BLANC	LOUISON	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
5	MERIT	CLEMENT	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
6	CANNILLO	RYAN	ENT.S. DU RACHAIS
7	CAÏATI	CORENTIN	F.C. CROLLES BERNIN
8	ROY	CLEMENT	F.C. CROLLES BERNIN
9	BOUMECHACHE	ETHAN	F.C. CROLLES BERNIN
	BOESSO	TIM	F.C. CROLLES BERNIN
	CASALINO	FABIO	F.C. CROLLES BERNIN

SCARINGELLA	TOMMY	F.C. CROLLES BERNIN
MALIGNO	MATTEO	F.C. D'ECHIROLLES
DIALLO	ABDOURAHMANE	F.C. D'ECHIROLLES
MANNONE	TOM	F.C. D'ECHIROLLES
BELOUAT	BADIS	F.C. D'ECHIROLLES
TORELLI	GINO	F.C. D'ECHIROLLES
BERTHON MOINE	MATHIS	F.C. D'ECHIROLLES
PEIXOTO	LEANDRO	F.C. D'ECHIROLLES
DOUKALI	ADAM	GF38
DAMS	IHEB	GF38
MICHAUD	MATHEO	GF38
AKAR JACKSON	GEBRIL	GF38
RAMANOU	ERWIN SAAMIR	GF38
BENSAÏD (KOUSKOUS)	YANIS	GF38
SY	MALICK	GF38
BOZA	YONI	GF38
MAURY	TITOUAN	GF38
KOUTALA	RICH JUNIOR	GF38
VIDAL	PAUL	GF38
HABBAL VIAL	YANIS	GF38
SEGURA	CHRISTOPHE	GF38
YASAR	DJIBRIL	GF38
MRAD	MOUNIR	O.C. D'EYBENS
ARTINIAN	ENZO	O.C. D'EYBENS
MERCOLEDISANTO	TIZIANO	O.C. D'EYBENS

Signature convention de partenariat avec le Collège de Charvieu-Chavagneux : Martin Luther KING

Personnes présentes : Jonathan BEL, Adjoint à la Jeunesse et Sport ; Emmanuelle MILLE, Principale du Collège ; Anne BAUGE, enseignante d'EPS et coordinatrice Section Sportive ; Jean-Luc ZULIANI, Président du club FC CHARVIEU-CHAVAGNEUX ; Gérard PESSIN, membre du Comité Directeur club

Gérard GUILLERMET, Dirigeant club ; Hervé GIROUD-GARAMPON, Vice-président délégué du DISTRICT de l'Isère de Football ; David CAZANOVE, Educateur sportif District

Personnes excusées : Gérard DEZEMPTE, Maire de Charvieu-Chavagneux, Michel MUFFAT-JOLY, Président District de l'Isère, et Thomas BARTOLINI, Conseiller Technique Fédéral.

Mercredi matin, l'ensemble de ces personnes étaient invitées par Jean-Luc ZULIANI, Président du club, à la signature de la convention qui lie le collège avec le District de l'Isère, la Mairie de Charvieu-Chavagneux dans le cadre de la section sportive football. Un partenariat qui dure depuis 20 ans et qui fait de cette section sportive, la plus ancienne du département.

Les différents intervenants ont souligné le privilège de ces élèves qui peuvent pratiquer le football dans des conditions optimales en bénéficiant d'un aménagement de l'emploi du temps qui leur permet de s'entraîner avec leurs éducateurs sportifs deux fois toutes les semaines en plus des heures d'EPS. La section sportive favorise ainsi l'harmonie entre études et activités sportives pour l'épanouissement de l'élève et vise une pratique d'excellence tout en s'inscrivant dans un objectif éducatif.



CFF1 les 24 - 25 Septembre 2020 1-2 octobre 2020 à BIOL Stage complet

ANDRIEUX Melissa	GRENOBLE FOOT 38
ANNEQUIN Samantha	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BELLO Coline	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BLANCHEVOYE Mathilde	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
BOIS Christophe	A.S. ST ANDRE LE GAZ
BOTELHO JEAN	CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
BOUCHER Thierry	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
CARRET Matteo	U.S. LA MURETTE
CLERMONT Alexandre	A.S. ST ANDRE LE GAZ
COCHET Loan	A.S. ST ETIENNE DE CROSSEY
DANGER Mateo	A. S. DE DOMARIN
DUVERNE Nicolas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
GONZALES Corentin	U.S. LA MURETTE
GRIOUA Lina	GRENOBLE FOOT 38
GUILLON Florent	A.S. ST ANDRE LE GAZ
KARKACH Omar	L.C.A. FOOT 38
MENDEZ Matteo	MOS3R FOOTBALL CLUB
MOTTIN Philippe	U.S. JARRIE CHAMP
MOULIN BARASSI Thibaut	A.C. SEYSSINET PARISSET
NICAISE Clemence	A. S. DE DOMARIN
PEREIRA Elisabete	U.OUVRIER PORTUGAL ST MARTIN
PICCATO Cyril	F.C. COTE SAINT ANDRE
SIMOES Christophe	F.C. COTE SAINT ANDRE
TOUCHET François	ISLE D ABEAU F.C
VANONI Michael	L.C.A. FOOT 38
VEYRON Loic	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
YILDIZ Samet	F.C. SUD ISERE
FORTE Gaetan	VALLEE DE L'HIEN
DEJEAN Samuel	VALLEE DE L'HIEN
POINARD Allison	VALLEE DE L'HIEN



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 25 septembre 2020 au dimanche 27 septembre 2020

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 septembre 2020

Match seniors R1

GF38 2/LIMONEST ST DIDIER à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 septembre 2020

Match U15 D1

FC2A/AC SEYSSINET à 14h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 septembre 2020

Match U13

AJAT VILLENEUVE/AC SEYSSINET 2 à 13h30

(repli Village Olympique à 15h30)

Match U13

AJAT VILLENEUVE 2/ASIEG à 13h30

(repli Village Olympique à 15h30)

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 26 septembre 2020

Match U17 D3

US ABBAYE/AS PONTCHARRA à 14h00

dimanche 27 septembre 2020

Match seniors D5

US ABBAYE/FC ST MARTIN D'HÉRES à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 27 septembre 2020

Match D2 Féminines

GF38/FC MONTAUBAN à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 26 septembre 2020

Match U10

GF38/VALENCE à 10h30

Match U13

FC2A/AS FONTAINE à 13h30

Match U20 D1

FC2A/FC SEYSSINS à 16h00

Match seniors D1

FC2A/US LA MURETTE à 19h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 26 septembre 2020

Match U11

GF38/VALENCE à 10h30

Match U11

GF38 2/VALENCE 2 à 10h30

Match U13

GF38 3/US GIÉRES à 13h30

Match U16 R1

GF38/F. BOURG EN BRESSE à 17h00

dimanche 27 septembre 2020

Match seniors R3

GF38 3/AS VER SAU à 15h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 septembre 2020

Match U15 D3

AS BAJATIÈRE/FC2A 2 à 14h00

Match U20 D2

ASIEG/ES MANIVAL à 17h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 26 septembre 2020

Match U15 D3

FC MISTRAL 2/FC SEYSSINS 3 à 13h30

Match U15 D2

FC MISTRAL/US LA MURETTE 2 à 16h00

Match U17 D3

FC MISTRAL/US JARRIE CHAMP à 18h30

dimanche 27 septembre 2020

Match seniors Féminines

FC MISTRAL/SP VOUREY à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 26 septembre 2020

Match U13

USVO/FC MISTRAL à 13h30

Match U13

USVO 2/FC ST MARTIN D'HÉRES à 13h30

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 15 septembre 2020





Président : Joseph SABATINO

Secrétariat : Aboubaker LALO






Présents : TREVISAN L, AKYUREK M, DETHOOR S, CARRETERO C, NASRI R, DOUVILLE E, GUIRADO-PATRICO N.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DES ARBITRES 2020-2021					
			PRESIDENT Joseph SABATINO 06.82.40.62.73 josephsabatinol953@gmail.com		
	DOUVILLE Eric 06 10 42 38 47 eric.douville.110p@gmail.com			METE Orhan 07 83 93 27 98 orhanmete1175@gmail.com	



ADMINISTRATION			
SECRETARIAT ET CORRESPONDANCE TRESORERIE	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carretero.c70@gmail.com	
COURRIER ET PV	LALO Aboubakar		
	06.46.51.24.05	ala63@aol.com	
COURRIER ET CLASSEMENTS	CHARLES Jacques		
	06.87.88.47.39	jacques.charles0983@orange.fr	
COURRIER REPONSES ET ENQUETES	TREVISAN Ludovic		
	06.43.43.23.44	ludovic.trevisan@gmail.com	

CONTROLES			
DESIGNATIONS DES OBSERVATEURS, RECEPTION DES CONTRÔLES ET GESTION DU PLANNING	DETHOOR Sylvain		
	06.61.7239.97	sdethoor@free.fr	

DESIGNATIONS			
ADULTES	D1 - D2 - AA (District et Ligue)	FARKAS Léo	
		07.85.90.74.44	
	D3- D4-D5 - FEMININES (District et Ligue)	NASRI Ryad	
		06.17.14.62.03	
JEUNES	Catégorie L20 (District et Ligue)	GUIRADO-PATRICO Nathan	
		06.68.68.31.61	
	Catégorie U17	CUSANNO Stéphane	
		06.46.41.36.44	
	Catégorie U15	YUKSEL Ferdinand	

DESIGNATIONS FUTSAL	GUGON FLORIAN		
	06.03.90.02.44	clarissegugon@orange.fr	
DESIGNATIONS FOOT ENTREPRISES et TUTORATS	AKYLIREK Mustapha		
	06.58.92.79.30	mustaky38@yahoo.fr	
FORMATIONS			
FORMATIONS ET CONTACTS LIGUE	METE Orhan		
	07.83.93.27.86	orhanmete1975@gmail.com	
FONCTIONS			
REPRESENTANT DU COMITE DIRECTEUR	SOZET Jean Louis		
	06.13.95.10.09	jlsozet107@gmail.com	
REPRESENTANT DES EDUCATEURS	BOURGEOIS Samuel		
REPRESENTANT DES ARBITRES EN DISCIPLINE	TREVISAN Ludovic		
	06.43.43.23.44	ludovic.trevisan@gmail.com	
REPRESENTANT DES ARBITRES EN APPEL et FMI	FERNANDES Carlos		
	06.74.92.75.10	carlosf0607@gmail.com	
REPRESENTANT NON ARBITRE	CARRETERO Christophe		
	06.99.88.64.01	carr etero.c70@gmail.com	



DESIGNATIONS ADULTES – JEUNES DISTRICT :

Pour tout contact avec les désignateurs, merci de prendre en compte les renseignements suivants :

Catégorie	NOM Prénom	Email	Téléphone
D1-D2-AA District & Ligue	FARKAS Léo	Designation.isere@gmail.com	07.85.98.74.44
D3-D4-D5 & Féminines (District & Ligue)	NASRI Ryad	Designation2.isere@gmail.com	06.17.14.62.03
Jeunes Ligue & U20 District	GUIRADO-PATRICO Nathan	Designateur-U20-38@outlook.fr	06.68.68.31.61
Jeunes U17 District	CUSANNO Stéphane	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com	06.46.41.36.44
Jeune U15 District	YUKSEL Ferdinand	/	/
Foot Entreprises	AKYUREK Mustapha	Mustaky38@yahoo.fr	06.58.92.79.30
Futsal	GUIGON Florian	Clarisse.guigon@orange.fr	06.03.90.02.44

STAGE ANNUEL DE DEBUT DE SAISON DU 19 SEPTEMBRE

Lieu : Stade des Bethanies

274 route des Bethanies – 38430 MOIRANS

En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, le stage annuel ne comportera que les tests physiques TAISA dans un stade à définir.

Veuillez-vous munir par avance, de vos masques (et un sac pour les entreposer) avant et après les exercices ainsi que de vos équipements sportifs et d'une gourde individuelle.

Aucun vestiaire ne sera mis à notre disposition.

Des créneaux horaires sont définis pour accueillir l'ensemble des arbitres dans la matinée du 19 septembre afin de suivre le protocole COVID. Les arbitres ayant fini leur test sont priés de quitter les lieux et éviter tout rassemblement.

Merci de respecter scrupuleusement les horaires de passage des tests par catégories :

D1-D2 – 08h00

D3 – 09h00

D4 – 10h00

D5 et AA – 11h00

Jeunes et Futsal – 11h30 à 12h30

Les contrôleurs sont conviés à participer pour aider à l'encadrement et au bon déroulement des tests physiques. Considérant les risques sanitaires et de l'annulation de la partie administrative (révisions des nouvelles Lois du Jeu, questionnaire sur table...), la CDA vous proposera un test QCM de 30 questions en ligne à faire à domicile entre le 19 et 26 septembre 2020. D'autre part les nouvelles Lois du Jeu seront communiquées sur le PV.

• **Dates de formations 2020-2021 :**

- **Formation initiale** arbitre prévue les 17, 24, 31 octobre 2020. La licence devra impérativement être établie au plus tard au 31 janvier pour représenter son club
- **Formation FMI** : 17 novembre

Les clubs intéressés sont priés de s'inscrire en ligne sur le site du district.

RAPPEL : Suite à la mise en place d'un logiciel informatique concernant les désignations, il est impératif de saisir vos indisponibilités sur MyFFF 3 semaines avant la date.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS ARBITRES : *indisponibilités stage du 19 septembre 2020*

SMACCHIA Fabrice
BOUNOUARA DOUADI
VERNOTTE Arnaud

ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.